

DELIBERATION N° 88/04-07 - OUVERTURE DE CREDITSau B.S. 1988/PREFINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MAISON D'ACCUEIL SPORTIF ET DE LOISIRS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de la mission confiée au Bureau d'Etudes BURGAIN et PICARDAT pour la conception et la maîtrise d'oeuvre du projet de construction de la maison d'accueil sportif et de loisirs.

Cette mission, confiée par délibération du 21 Septembre 1987 pour un montant prévisionnel H.T. de 1 800 000 F incluant les études, le suivi de la réalisation et le coût des travaux, a fait l'objet d'un appel d'offres dont l'ouverture des plis est intervenue le 12 Avril 1988.

La Commission réunie pour l'ouverture des plis a déclaré infructueuse cette consultation en vertu de l'article 300 du Code des Marchés et engagé, conformément aux prescriptions de l'article 312 du même Code, une négociation avec les entreprises qu'elle a retenues.

Dans l'attente de l'octroi des subventions et au vu du niveau des soumissions des entreprises, il s'avère qu'il serait nécessaire de préfinancer le projet, en ouvrant une dotation complémentaire de crédits de 500 000 F au chapitre 908-05-2325 programme 39/81 Construction annexes tennis (maison des loisirs du Plateau).

Les crédits nécessaires seront pris en attente d'une régularisation au budget supplémentaire 1988 au chapitre 903-51-240 programme 35/78 terrain A.I.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'accepter l'ouverture d'une dotation complémentaire de crédits de 500 000 F